CALENDRIER DE LA LAF – DIRECTEUR GÉNÉRAL

	PRINTEMPS AVR–JUIN	ÉTÉ JUIL–SEP	AUTOMNE OCT–DÉC	HIVER JAN –MARS	NOTES
GOUVERNANCE					
1. Passer en revue et recommander au conseil les politiques d'administration de la Nation	X				
2. Passer en revue et approuver les procédures (si cette responsabilité a été déléguée par le conseil)					▪ dans les plus brefs délais
3. Veiller à la formation du personnel à l'égard de toutes les politiques approuvées par le conseil					▪ dans les plus brefs délais
4. Veiller à ce que tous les employés signent la déclaration relative au code de conduite				X	▪ à l'embauche; ▪ annuellement par la suite.
5. Assister à toutes les réunions du CFA et tenir à jour la liste des membres du CFA (y compris le détail des mandats)	X	X	X	X	▪ le DG doit y assister, mais ne peut être un membre du CFA (et n'a pas droit de vote)
PLANIFICATION					
6. Superviser le processus annuel d'établissement du budget				X	▪ doit être approuvé par le conseil avant le 31 mars
7. Superviser le processus d'établissement du plan financier pluriannuel				X	▪ doit être approuvé par le conseil avant le 31 mars
8. Mettre à jour le plan stratégique			X		
9. Tenir à jour le registre des immobilisations corporelles		X			▪ peut déléguer au DF
10. Élaborer le programme de gestion du cycle de vie		X			▪ peut déléguer au DF
11. Superviser l'élaboration du plan de projets d'immobilisations					▪ le cas échéant
12. Créer ou mettre à jour un plan d'intervention en cas d'urgence				X	
13. Gérer le processus annuel de planification de la gestion des risques et d'évaluation des risques de fraude				X	

CALENDRIER DE LA LAF – DIRECTEUR GÉNÉRAL (SUITE)

	PRINTEMPS AVR–JUIN	ÉTÉ JUIL–SEP	AUTOMNE OCT–DÉC	HIVER JAN –MARS	NOTES
14. Préparer un plan de gestion des risques				X	
15. Mettre à jour l'organigramme (doit être approuvé par le conseil)				X	
COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE					
16. Préparer et tenir à jour la liste de rapports financiers				X	▪ peut déléguer au DF
17. Superviser la production de rapports financiers mensuels, trimestriels et annuels par le directeur des finances	X	X	X	X	
18. Passer en revue l'information financière mensuelle					▪ le conseil détermine si elle doit être fournie au conseil, au CFA et/ou au DG
19. Offrir un soutien pour la publication du rapport annuel destiné aux membres		X			▪ au plus tard le 27 septembre
20. Superviser le processus d'évaluation du rendement des employés et déterminer les besoins de formation				X	
AUDIT					
21. Offrir un soutien pour la production des états financiers audités				X	▪ le conseil doit les approuver au plus tard le 29 juillet
GESTION DE L'INFORMATION					
22. Mettre en œuvre les pratiques en matière de conservation des documents et de confidentialité de l'information					▪ dans les plus brefs délais